

## COMMUNE DE TINTENIAC

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

#### SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 16 mai 2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

**Étaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, BLANDIN Béatrice, D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney, LEDO Audrey.

**Étaient absents excusés :** ANDRE Marie-Thérèse donne pouvoir à TOCZE Christian / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DUFEIL Christophe / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à LEGRAND Rémi / BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger

**Était absente :** DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile /

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle MORIN-LOUVIGNY à qui il est adjoint un auxiliaire.

### **3. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour les marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 214 000 euros HT - délibération n° 290520-7**

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 290520-7 pour les marchés inférieurs à 214 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées ci-dessous :**

Désignation	Entreprise	Montant du marché en euro HT-TTC	Avis
Pose clapet anti-retour réseau eaux pluviales vers la Donac + curage réseau	SAUR	2 616,00 / 3 139,20	Offre conforme retenue
Achat peinture fresque préau école élémentaire	ZOLPAN	842,32 / 1 010,78	Offre conforme retenue
Achat rideaux Atelier des Forges	MAGITEX	609,00 / 730,80	Offre conforme retenue
Entretien toiture église	TOITS BREILIENS	3 045,00 / 3 654,00	Offre conforme retenue
Achat mobilier vestiaires foot	MAC	4 277,50 / 5 133,00	Offre conforme retenue
Achat mobilier vestiaires foot	MAC	4 497,00 / 5 455,58	Offre conforme retenue
Achat signalétique et panneaux	SIGNAUX GIROD	2 098,54 / 2 518,25	Offre conforme retenue
Changement de 3 portes salle des sports	SOMEVAL	10 952,34 / 13 142,81	Offre conforme retenue

► **Travaux filière boues STEP - Mission Contrôle technique et Coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS)**

Désignation	Entreprise	Montant du marché en euro HT-TTC	Avis
Mission Contrôle technique	SOCOTEC	5 250,00 / 6 300,00	Offre la mieux disante retenue
	APAVE	10 995,00 / 13 194,00	Offre conforme non retenue
Mission SPS	SOCOTEC	3 405,00 / 4 086,00	Offre la mieux disante retenue
	APAVE	9 880,00 / 11 856,00	Offre conforme non retenue
	DEKRA	7 150,00 / 8 580,00	Offre conforme non retenue

► **Résultats consultation travaux d'extension du cimetière 2<sup>ème</sup> tranche et travaux de voirie**

Vu la consultation lancée en procédure adaptée,

Vu l'analyse des offres au vu des critères définis dans le règlement de consultation : le prix sur 60 points et la valeur technique sur 40 points,

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 6 mai 2025,

Vu les estimations du cabinet de maîtrise d'œuvre Atelier du Marais

- Tranche 1 : Extension du Cimetière phase n°2 : 86 535 euros HT-103 842 euros TTC
- Tranche 2 : Aménagement rues du Champ de Foire et du Haut Champ : 55 170 euros HT-66 204 euros TTC

Considérant que les trois réponses reçues sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Entreprises	Désignation	Montant du marché en euro HT-TTC	Observations – avis
Lessard TP	Tranche 1	83 673,95 - 100 408,74	Offre classée au rang 1/3 Offre la mieux disante retenue
	Tranche 2	51 304,52 - 61 565,42	134 978.47€ HT-161 974.16€ TTC
Eiffage	Tranche 1	92 056,80 - 110 468,16	Offre classée au rang 2/3 Offre non retenue
	Tranche 2	57 235,30 - 68 682,36	149 292.30€ HT-179 150.76€ TTC
Even	Tranche 1	108 670.65 - 130 404.78	Offre classée au rang 3/3 Offre non retenue
	Tranche 2	69 668,90 - 83 602,68	178 339.55€ HT- 214 007.46€ TTC

M. le maire informe le conseil municipal que l'offre de l'entreprise Lessard TP est la mieux disante et a été classée au 1<sup>er</sup> rang. Elle est donc retenue pour réaliser la tranche 2 des travaux d'extension du cimetière et les travaux de voirie, pour un montant total de 134 978.47 euros HT soit 161 974.16 euros TTC.

► **Résultats consultation étude de programmation pour la réalisation de nouveaux locaux administratifs pour la mairie :**

Dans le cahier des charges, il était demandé de chiffrer d'une part, une tranche ferme qui comporte la phase pré-opérationnelle et la réalisation du programme. Et d'autre part, une prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) qui concerne l'accompagnement au choix du cabinet de maîtrise d'œuvre.

Les critères définis dans le règlement de consultation sont : le prix sur 50 points et la valeur technique sur 50 points.

Les offres des deux cabinets consultés sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entreprise	Montant du marché en euro HT-TTC	Montant total Offre de base + PSE en euro HT-TTC	Observations – avis
Préprogram	Offre de base 15 580- 18 696	20 180 – 24 216	Offre classée au rang 1/2 avec une note globale de 97/100.  Offre la mieux disante retenue
	P.S.E. 4 600 - 5 520		
Cérur	Offre de base 27 795 – 33 354	38 520 – 46 224	Offre classée au rang 2/2 avec une note globale de 84.30/100.  Offre non retenue
	P.S.E. 10 725 – 12 870		

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 20 mai 2025,

M. le maire informe le conseil municipal que l'offre du cabinet Préprogram est la mieux disante et a été classée au 1<sup>er</sup> rang. Il est donc retenu pour réaliser l'étude de programmation pour la réalisation de nouveaux locaux administratifs pour la mairie, pour un montant total de 20 180 euros HT soit 24 216 euros TTC y compris la prestation supplémentaire éventuelle qui s'élève à 4 600 euros HT soit 5 520 euros TTC.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian Toczé

Le secrétaire de séance, Isabelle Morin-Louvigny

